

RCS : LE MANS
Code greffe : 7202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LE MANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2023 B 01024
Numéro SIREN : 978 947 950
Nom ou dénomination : HOLDNUM

Ce dépôt a été enregistré le 14/05/2024 sous le numéro de dépôt 3037



EXPERTISE COMPTABLE ~ SOCIAL ~ AUDIT

**Experts-comptables
Commissaires aux comptes**

Guillaume BLANCHARD

Laurent GODRET

Sylvie HERVE

Benoît LEROY

Natacha POTTIER

Jean Pierre VOGEL

Associé fondateur

Michel FILOCHE

SAS HOLDNUM

11 rue de la Maison Neuve

72800 AUBIGNE-RACAN

R.C.S LE MANS 978 947 950

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Sur les apports effectués
À la SAS HOLDNUM

4, cour Étienne Jules Marey - 72000 Le Mans
www.altexa.fr - 02 43 43 62 62 - lemans@altexa.fr

Le Mans

Fresnay-sur-Sarthe

Saint-Calais

SA au capital de 192 000€ | Siège social : 4 cour Étienne Jules Marey - 72000 Le Mans | Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région des Pays de la Loire et à la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes Ouest-Atlantique | R.C.S. Le Mans B 333 203 099 | APE 6920Z

Alliance
eurus

SAS HOLDNUM
Société par actions simplifiée
11 rue de la Maison Neuve
72800 AUBIGNE-RACAN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
Sur les apports effectués à
la SAS HOLDNUM

A l'Associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique en date du 2 avril 2024, concernant l'apport en nature devant être effectué par Monsieur Nicolas MOURIER à la SAS HOLDNUM, nous avons établi le présent rapport sur la valeur de l'apport.

Les apports envisagés sont décrits dans les contrats d'apport. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes applicables à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Nous vous prions de trouver, ci-après, nos constatations et conclusion présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports.
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur de l'apport.
3. Conclusion.

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1 - CONTEXTE DE L'OPERATION

Les présents apports en nature envisagés par Monsieur Nicolas MOURIER visent à apporter 118 actions de la société par actions simplifiée « PRINT & DESIGN » et 98 parts sociales de la société civile immobilière « 2 RUE IMO », à la société HOLDNUM.

1.2 - PRESENTATION DES SOCIETES ET DES PARTIES EN PRESENCE

1.2.1 - Personne physique apporteuse

Les actions et les parts sociales vont être apportées par Monsieur Nicolas MOURIER demeurant à AUBIGNE-RACAN (72800), 11 rue de la Maison Neuve.

1.2.2 - Société bénéficiaire, la SAS HOLDNUM

La société HOLDNUM est une société par actions simplifiée au capital de 500 €, dont le siège social est situé à AUBIGNE-RACAN (72800), 11 rue de la Maison Neuve, immatriculée au RCS LE MANS sous le numéro 978 947 950 représentée par Monsieur Nicolas MOURIER.

1.2.3 - La SAS PRINT & DESIGN dont les actions sont apportées

La société PRINT & DESIGN est une société par actions simplifiée au capital de 17 600 € dont le siège social est situé à AUBIGNE-RACAN (72800), Z.A. de l'Ecobue, immatriculée au RCS LE MANS sous le numéro 814 177 184.

Son capital social est composé de 176 actions d'une valeur nominale de 100 € chacune.

La société a pour objet principal : « Développement commercial d'objets manufacturés, vente de produits, développement commercial sourcing d'objets manufacturés personnalisables vente de tous produits manufacturés non soumis à réglementation particulière vente et impression sur tous supports ».

1.2.4 - La SCI 2 RUE IMO dont les parts sociales sont apportées

La société 2 RUE IMO est une société civile immobilière au capital de 5 000 € dont le siège social est situé à AUBIGNE-RACAN (72800), 11 rue de la Maison Neuve, immatriculée au RCS LE MANS sous le numéro 442 391 207.

Son capital social est composé de 100 parts sociales d'une valeur nominale de 50 € chacune.

La société a pour objet principal : « Acquisition et gestion d'un immeuble sis 1 place de la chanterie à Laigné-en-belin, ou tout autre immeuble ».

1.3 - DESCRIPTION DE L'OPERATION

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées, de façon détaillée, dans les projets de contrats d'apport.

Elles peuvent se résumer comme suit.

1.3.1 - Caractéristiques essentielles des apports

Les apports seront réalisés aux termes des décisions de l'associé unique de la société HOLDNUM. Ces apports porteront sur 118 actions de la société PRINT & DESIGN, soit environ 67% du capital social de PRINT & DESIGN, et sur 98 parts sociales de la société 2 RUE IMO, représentant 98% du capital de cette dernière.

Ils sont effectués sous le régime juridique de droit commun des apports en nature purs et simples.

1.3.2 - Conditions suspensives

La réalisation définitive des opérations d'apport est subordonnée à l'approbation par l'associé unique de la société HOLDNUM de l'évaluation des apports, de la rémunération des apports ainsi que de l'augmentation de capital en résultant.

1.3.3 - Rémunération de l'apport

L'apport par Monsieur Nicolas MOURIER de 118 actions de la société PRINT & DESIGN est réalisé moyennant une valeur totale de 309 750 €.

L'apport par Monsieur Nicolas MOURIER de 98 parts sociales de la société 2 RUE IMO est réalisé moyennant une valeur totale de 55 031 €.

En rémunération de ces apports, il sera attribué à Monsieur Nicolas MOURIER, 364 781 actions de la société HOLDNUM d'une valeur nominale de 1 € chacune, émises au pair et entièrement libérées.

1.4 - PRESENTATION DE L'APPORT

1.4.1 - Méthode d'évaluation retenue

Les apports n'impliquent pas des sociétés sous contrôle commun au sens du règlement CRC n° 2004-01 du 4 mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées. Dès lors, il seront réalisés à la valeur réelle déterminée par les parties.

1.4.2 - Description des apports

Les actions de la SAS PRINT & DESIGN et les parts sociales de la SCI 2 RUE IMO, dont les apports sont envisagés à la société HOLDNUM, ont été évaluées à leur valeur réelle estimée comme suit :

- 118 actions PRINT & DESIGN à 309 750 €, soit 2 625 € par action ;
- 98 parts sociales 2 RUE IMO à 55 031 €, soit 561,54 € par part sociale.

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1 - DILIGENCES MISES EN ŒUVRE PAR LE COMMISSAIRE AUX APPORTS

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Notre mission a pour objet d'éclairer les associés de la SAS HOLDNUM sur la valeur des apports devant être effectués par Monsieur Nicolas MOURIER.

Nous avons notamment :

- Pris connaissance du contexte de l'opération, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du projet de traité d'apport ;
- Vérifié la pleine propriété des éléments apportés en nous faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant ;
- Consulté les documents juridiques et financiers mis à notre disposition concernant la vie sociale ;
- Pris connaissance de l'activité de la société PRINT & DESIGN au regard des comptes annuels de l'exercice clos au 30 juin 2023 et des données financières provisoires au 31 décembre 2023 ;
- Pris connaissance de l'activité de la société 2 RUE IMO au regard des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;
- Examiné les approches d'évaluation mise en œuvre par les parties.

Enfin, nous avons obtenu des lettres d'affirmation de la part du dirigeant de la société PRINT & DESIGN et de la part du dirigeant de la société 2 RUE IMO, nous confirmant l'absence, à la date du présent rapport, d'évènements pouvant grever la consistance des capitaux propres des sociétés depuis le 1^{er} janvier 2024.

2.2 - APPRECIATION DES METHODES DE VALORISATION DES APPORTS ET DE LEUR CONFORMITE A LA REGLEMENTATION COMPTABLE

Les apports en nature envisagés sont effectués par une personne physique.

Aux termes des projets de contrats d'apport, il est convenu de retenir la valeur réelle estimée des titres de la SAS PRINT & DESIGN apportés en tant que valeur d'apport, soit 309 750 €, et des titres de la SCI 2 RUE IMO apportés en tant que valeur d'apport, soit 55 031 €.

Le choix de cette méthode de valorisation est conforme aux dispositions du règlement CRC n° 2004-01 du 4 mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées et n'appelle, en conséquence, pas de commentaire de notre part.

2.3 - REALITE DE L'APPORT

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de la pleine propriété par Monsieur Nicolas MOURIER des actions de la SAS PRINT & DESIGN et des parts sociales de la SCI 2 RUE IMO, objet du présent apport.

Les actions de la SAS PRINT & DESIGN ont été reçues :

- à concurrence de 106 actions en contrepartie de son apport en numéraire lors de la constitution de la société le 9 octobre 2015 ;
- à concurrence de 12 actions pour les avoir acquises de Monsieur Hubert GIRAUDON par acte sous seing privé en date du 9 février 2018 moyennant le prix de 1 200 € soit 100 € l'action.

Les 98 parts sociales de la SCI 2 RUE IMO ont été intégralement reçues aux termes d'une souscription au capital de la société à sa création.

2.4 - APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

2.4.1 - Nature de l'apport et caractéristiques de l'appréciation

Les apports portent sur :

- 118 actions représentant environ 67% du capital de la SAS PRINT & DESIGN et évalué à 309 750 € ;
- 98 parts sociales représentant 98 % du capital de la SCI 2 RUE IMO et évalué à 55 031 €.

2.4.2 – Valorisation de la société PRINT & DESIGN

Nous avons examiné la méthode retenue pour valoriser la société PRINT & DESIGN. Nous n'avons pas relevé d'incohérence dans les raisonnements exposés pour la valorisation retenue.

La valorisation ressortant de cette approche conforte la valeur d'apport pour autant que l'activité se maintienne sur les prochaines années.

2.4.3 – Valorisation de la société 2 RUE IMO

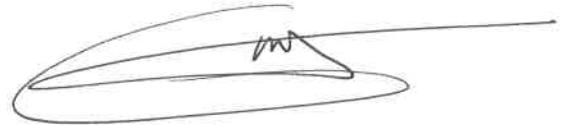
Nous avons examiné la méthode retenue pour valoriser la société 2 RUE IMO. Nous n'avons pas relevé d'incohérence dans les raisonnements exposés pour la valorisation retenue.

La valorisation ressortant de cette approche conforte la valeur d'apport pour autant que le niveau actuel du prix des immeubles à l'actif de la société se maintienne sur les prochaines années.

3. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que les valeurs d'apport retenues s'élevant à 309 750 € pour les titres PRINT & DESIGN et à 55 031 € pour les titres 2 RUE IMO ne sont pas surévaluées et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital de la société bénéficiaire des apports en nature.

Fait à Le Mans, le 29 avril 2024
Le Commissaire aux apports
SA ALTEXA

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'G' and 'B' followed by a horizontal line extending to the right.

Guillaume BLANCHARD